



Abandon de Chantier

Par Skurf

On a engagé une équipe de construction pour faire des gros travaux chez nous. On a signé un contrat. Ils ont demandé 35% avant de commencer, 35% à la moitié des travaux et le reste une fois le chantier terminé.

Après 30% des travaux ils m'ont demandé le deuxième paiement sous prétexte qu'ils ont acheté tout le carrelage et les tuiles à l'avance. Sois disant tout est dans leur entrepôt mais j'y crois plus. Le jour d'après les avoir payé ils ont disparu disant ils partent en vacances 2 semaines mais ça fait 2 mois.

Leur portable est éteint et ils ne répondent pas aux e-mails. Dans le contrat qu'on a signé il est marqué que les travaux viennent avec une assurance décennale. J'ai appelé l'assurance concernée et ils me disent que cette entreprise ne paye plus pour l'assurance depuis 1 an.

Ils ont un numéro de Siret, ils n'ont pas encore mit la compagnie en faillite mais j'imagine ça sera leur prochaine étape. Cette société a que 2 ans et ils en ont une autre du même secteur qui a 6 ans et aussi encore ouverte.

Ma prochaine étape est de mettre en demeure. Je suppose que ça ne va rien changer. Puis-je faire autre chose avant qu'ils ferment la compagnie et s'ils la ferment vais je vraiment tout perdre?

Par Nihilscio

Bonjour,

A mon avis il y a matière à porter plainte pour escroquerie contre la personne du dirigeant de l'entreprise. Le défaut d'assurance en garantie décennale pourtant mentionnée sur les documents de l'entreprise est déjà en soi une tromperie pénalement répréhensible.

Il serait bon de consulter un avocat.